



ORDRE DU JOUR
12 h à 13 h HAE

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Reconnaissance des terres
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des modifications à apporter au Règlement
5. Proposition d'adoption des modifications au Règlement :
Modifier l'article 5.2 du Règlement de CATIE comme suit :
 - a. Supprimer « un·e administrateur·trice de chaque catégorie régionale doit être une personne vivant avec le VIH/sida » à l'alinéa 5.2(a).
 - b. Remplacer « de telle façon que la majorité des administrateur·trice·s soit des personnes vivant avec le VIH/sida, et qu'au moins un·e administrateur·trice vive ou ait déjà vécu avec le virus de l'hépatite C » par « de telle façon que la majorité des administrateur·trice·s soit des personnes ayant un savoir expérientiel de la vie avec le VIH/sida, l'hépatite C et/ou de l'utilisation de drogues » à l'article 5.2.
6. Levée de la séance